

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/063

Autorisation de stationner un camion sur le domaine communal

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Madame ANCEL Lise en date du 12 mars 2025,

CONSIDERANT, la demande d'autorisation de stationner un camion de déménagement à proximité du 9 rue Henri Ghesquière, il y a lieu de prendre toute mesure pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules à proximité du 9 rue Henri Ghesquière à SAINGHIN-EN-WEPPE. **Cela, le samedi 05 avril 2025 à partir de 08h00 jusqu'à 13h00.** A cet effet, la route sera barrée provisoirement à l'entrée de ladite rue afin de permettre le stationnement d'un camion de déménagement et quelques voitures.

ARTICLE 2 : Des barrières seront mises en place par la demandeuse ainsi qu'une signalisation d'interdiction à l'intersection de la rue du Capitaine Lheureux et la rue Henri Ghesquière.

ARTICLE 3 : La Directrice générale des services, la Commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la Police Municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal **Administratif** de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Madame ANCEL Lise
Madame la Commandante de la brigade de Gendarmerie de La Bassée,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 12 mars 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

